

Timbre
Fiscal

PREFET DE-----

Par l'entremise(1)-----

Le/la soussigné/e-----

né/e à -----le-----

résidant/e à -----rue-----n°-----

Téléphone-----

DEMANDE

L'octroi/ le renouvellement du permis de port de pistolet pour défense personnelle, aux termes de l'art. 42 du R.D. 18 juin 1931, n°773

Pour les raisons suivantes(2)

En cas de renouvellement, indiquer : date d'échéance permis
date d'échéance livret

- (1) aux termes de l'art.62 du R.D. 6 mai 1940 n°635, la demande doit être présentée au bureau de police compétente pour le lieu de résidence : le Commissariat de P.S. ou, à défaut de celle-ci, le poste Carabiniers.
- (2) En plus de ce qui est déclaré peuvent être annexés tous les actes et documents retenus susceptibles de fournir la preuve de l'état de nécessité requis par la loi.

- CONTINUE-

- page 2 - DEMANDE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE PORT D'ARME COURTE POUR
DEFENSE PERSONNELLE

et conscient des sanctions pénales prévues en cas de déclarations mensongères, conformément à la disposition de l'art.76 du D.P.R. 445/2000 et de sa déchéance des bénéfices consécutifs à la disposition éventuellement émanée sur base de la déclaration non véridique (art.75 D.P.R. 445/2000), au cas où, de la confrontation effectuée émergerait la non véridicité du contenu de certaines déclarations faites, déclare ce qui suit :

- . être né/e à -----le-----
- . être résidant à -----
- . sur rue-----n°-----
- . adresse téléphonique pour d'éventuelles communications urgentes :-----
- que l'état familial, en plus de soi-même, se compose des personnes ci-après :

Parenté	Nom et prénom	Lieu de naissance	Date de naissance

- . être porteur du diplôme ci-après :-----
- . avoir pourvu et/ou de pourvoir à l'instruction obligatoire de mes fils ;
- . me trouver, pour ce qui concerne les obligations militaires, dans la position de :
------(1) et n'avoir pas demandé et obtenu la reconnaissance d'objecteur
de conscience » aux termes de la loi n°772 du 15.12.1972 ;
- . n'avoir écopé aucune condamnation pénale et ne pas se savoir soumis à des procédures pénales ;
- . dans le cas affirmatif barrer la case et en indiquer ensuite les éléments constitutifs :

-----, ----- (2)-----
lieu date signature

Note informative aux termes de l'art. 10 de la loi 675/1996 : les nouvelles et les données reportées ci-dessus sont prescrites par les dispositions en vigueur en vue de la procédure pour laquelle elles sont requises et ne pourront strictement être utilisées que dans ce but-là.

N.B. : les versements, les photographies, le certificat médical et l'éventuel certificat d'aptitude à la manipulation des armes (TSN) ne seront requis par la Préfecture qu'une fois favorablement terminée l'instruction.

- (1) Enrôlé, congédié pour raison de fin de service, réformé, dispensé, exempté, renvoyé pour motifs de-----
- (2) La signature n'est pas sujette à authentification.